Procès-Verbal Conseil Municipal de la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 22 juin à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds sous la présidence de M. Harold GARNIER 2^{ième} Adjoint,

<u>Étaient présents</u> : Mesdames S. Foret - M. Blavette - A. Herrault - F. Vaussourd

et Messieurs C. Séchet - X. Champion - H. Garnier

<u>Absents excusés</u>: A. Dutertre - F. Matrassou - E. Mallet (donne pouvoir à X.

Champion) – D. Voisin (donne pouvoir à H. Garnier)

Secrétaire de séance : A. Herrault

Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie

Date de convocation

16/06/2022

Date d'affichage 27/06/2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 7 Votants: 9

Mme Aline HERRAULT est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 mai 2022 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2022, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

1 – Décisions Modificatives

Afin de pouvoir régler la prestation de l'ATESART pour l'étude du projet de l'aménagement des trottoirs. Et afin d'équilibrer le budget annexe Epicerie Locale suite aux dépenses relatives aux frais de procédure d'expulsion engagée pour les loyers impayés du commerce (délibération N° 2021- 25 du 8 septembre 2021) M. l'Adjoint demande l'autorisation de modifier le budget principal et le budget Epicerie Locale comme suit :

Budget principal: DM N°2

Section Dépenses de fonctionnement :
61521 (Etudes et recherches) ▶ -600.00€
67441 (charges exception aux budgets annexes) ▶ 600.00€
Section Dépenses d'investissement :
2315 (Immobilisations corporelles en cours) ▶ 1 500 €
2155 (Autres immobilisations corporelles) ▶ -1 500 €

Budget Epicerie Locale: DM N°1

Section Dépenses de fonctionnement :
6227 (frais d'actes et contentieux) ▶ 600.00€
Section Recettes de fonctionnement :
774 (Subventions exception) ▶ 600€
Adoptées à l'unanimité

2– Commerce

M. L'Adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de la procédure engagée par la commune contre le locataire du commerce pour une demande d'expulsion relative aux loyers impayés, le Tribunal judiciaire a ordonné au preneur (locataire) ainsi qu'à tout occupant de libérer les lieux dans le délai d'un mois à compter de la signification de la décision (par pli d'huissier) et de remettre les clés. Il peut faire appel.

3- PLUI:

Il est rappelé que l'enquête publique relative au PLUI a débuté. La permanence du commissaire enquêteur sera à Surfonds le lundi 4 juillet 2022 entre 15h et 17 h. le conseil municipal se demande, une nouvelle fois si les doléances sur le règlement du PLUI seront bien prises en compte, notamment sur le classement de la commune de Surfonds en sensibilité forte aux risques de feu de forêts (article 1.14 page 11) interdisant ainsi les nouvelles constructions , les extensions et les annexes dans la limite des 100 m de la lisière d'une zone boisée, impactant une grande partie du territoire de la commune.

M. l'Adjoint propose de communiquer ces informations afin de mobiliser les habitants de la commune.

4- Travaux des commissions

✓ Commission Travaux :

- -Lave-vaisselle de la salle polyvalente : le coût de réparation ou d'un appareil neuf sont sensiblement les mêmes. Le devis de 2 400€ pour le remplacement est accepté.
- -Tracteur : Il y aura une 3^{ième} démonstration d'un tracteur (attente d'une date)
- -La sono portable est hors service. Des devis seront demandés. Il faudra peut-être envisager une location pour la manifestation du 23 juillet.
- -Il faut prévoir de refaire le tableau électrique de l'église

✓ Commission Culture :

Présentation des différentes manifestations à venir :

Concours des maisons fleuries : Passage des 5 membres du jury le 09 juillet prochain

♥Fête du 23 juillet

- Répétition du tirage du feu d'artifice par 6 personnes.
- •défilé des Majorettes du Breil

\$Le week-end culturel : 17 et 18 septembre 2022 (journées du Patrimoine)

•Chorales le dimanche dans l'église : prévoir un nettoyage de l'église

♥Organisation du concert de Lola Baï le 15 octobre prochain

✓ Commission Enfance et scolarité :

Faisant suite à la présentation du SIVOS Nuillé Ardenay Soulitré après débat et un vote à main levée, le conseil municipal décide de ne pas rejoindre le SIVOS.

Un rendez-vous sera demandé aux élus de Bouloire afin de faire le point sur la convention de 2015.

✓ Commission Communication :

M. Séchet informe que le prochain Surfonds Info paraîtra fin septembre début octobre.

Questions et informations diverses

M. L'Adjoint informe que :

-dans le cadre d'une réorganisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de la Sarthe, la trésorerie de Saint Calais fermera.

A compter du 1^{er} septembre 2022, la gestion comptable de la commune sera transférée au service de la trésorerie de la Ferté Bernard et parallèlement un conseiller sera mis en place au sein de la commune.

-Des problèmes récurrents avec les voisins habitant sur un terrain de loisirs près du city stade (confiscation de ballons, invectives auprès des enfants et des locataires de la salle...) et surtout dernièrement une course poursuite après un enfant avec menaces et agressivités envers les témoins (parents, élus...).

Une demande d'intervention sera faite auprès de la gendarmerie pour calmer le comportement impulsif de cette propriétaire et de son compagnon. Elle sera convoquée en mairie pour un rappel de la réglementation de l'occupation de son terrain de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 22 juin 2022

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain		Х	
MALLET Emmanuelle		Х	(donne pouvoir à X. Champion)
GARNIER Harold	Х		
CHAMPION Xavier	Х		
BLAVETTE Mélanie	Х		
HERRAULT Aline	Х		
SÉCHET Cyril	Х		
FORET Stéphanie	Х		
VOISIN David		Х	(donne pouvoir à H. Garnier)
MATRASSOU Francis		Х	
VAUSSOURD Florence	Х		(donne pouvoir à S. Foret)